

Recours au Règlement—M. Riis

ge si nécessaires à même les cotisations d'assurance-chômage.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, dans un autre domaine et sur une autre question, j'ai une pétition signée par un grand nombre de pétitionnaires de Kamloops en Colombie-Britannique, préoccupés du fait que le gouvernement du Canada en dépit de sa promesse d'améliorer le service ferroviaire, n'a pas fourni à VIA Rail les ressources nécessaires. VIA Rail a le potentiel voulu mais n'a jamais reçu du gouvernement les ressources qu'il lui fallait pour s'acquitter convenablement de sa mission.

• (1120)

Les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver, d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail, surtout dans les régions du pays où cette société est en mesure d'offrir une solution de rechange aux autres modes de transport qui soit plus rapide, économique, sûre, commode, écologiquement correcte et rentable.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR
L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Steve Butland (Sault-Ste. Marie): Monsieur le Président, j'interviens dans l'espoir d'attendrir les ministériels au cœur endurci. J'ai le plaisir de déposer au titre de l'article 36 du Règlement une pétition émanant de nombreux Canadiens de l'Ontario. Eux aussi protestent contre les modifications envisagées à la Loi sur l'assurance-chômage qui vont frapper un million de Canadiens.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des Canadiens de diverses régions au sujet des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Ils s'opposent à ce que des fonds soient pris aux chômeurs pour être affectés au recyclage, plutôt que de trouver d'autres sources de fonds pour le recyclage.

Ils se plaignent parce que le gouvernement n'en a pas parlé dans son programme électoral et s'inquiètent de ce qu'un million de Canadiens n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage, se retrouvant ainsi à la merci des provinces.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de mettre en discussion la question marquée d'un astérisque n° 30 pour qu'on y réponde aujourd'hui.

Vu la longueur de la réponse, qui couvre 27 pages, je demande que la question soit transformée en ordre de dépôt de document et que ce document soit déposé immédiatement.

M. le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

[Texte]

LA LOCATION OU LA VENTE DE TERRAINS DU
GOUVERNEMENT

*Question n° 30—**M. Karpoff:**

1. En ce qui concerne chacune des années postérieures à 1984, le gouvernement a-t-il vendu ou loué des terrains et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) lequel, b) le terrain a-t-il été converti, (i) en terrain à usage d'habitation, (ii) en terrain à usage autre que d'habitation?

2. Le gouvernement détient-il actuellement un titre de propriété sur du terrain situé dans les régions métropolitaines a) réservé par zonage au logement domiciliaire, b) utilisé pour le logement domiciliaire, et, dans l'affirmative, où est situé le terrain?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord!

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être aider la présidence. Le député de Kamloops a invoqué le Règlement. Je lui donne la parole, après quoi je reviendrai immédiatement au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE CLASSEMENT D'UNE MOTION AU FEUILLETON

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Pour rassurer le ministre sur le point de prendre la parole pour traiter du centre